

## COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 4 SEPTEMBRE 2024

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 4 SEPTEMBRE 2024 de 20 heures 30 à 23 heures 30.

Étaient présents Aurora COSTA, Sun WAI SONG, Ghislain LOMBARD, Coralie PERROCHAIN, Franck FALCONE, Marc POLENNE, Gérard MIQUEL , Michel RANSOU,

Gégé MAUREL et Alain LACASSIE étaient excusés.

Françoise POUGET MOLINER était absente

**1 LICENCES** : Le nombre de licenciés est de 104. L'imprimé pour les adhésions 2024/2025 est prêt et disponible sur le site du Club.

La rentrée commencera à TOURNESOL le 9 septembre. Il sera demandé aux adhérents s'ils sont bien enregistrés pour 2023/2024, et aussi si leur CACI a moins d'un an.

**2 FINANCES** : 27 796,79 € en compte courant, 23 119,90 € sur livret et 792 € en compte titres.

La subvention de la ville de TARBES pour 2024 est à demander, tant pour ROSAS que pour l'aide à l'achat de matériels. Aurora communiquera copie des factures, le rapport d'activité sportive pour ROSAS étant déjà produit par Patrick DAVEAU.

Pour 2025, la demande de subvention a été adressée en mairie avant la date limite du 13 septembre 2024, avec production de documents relatifs à 2024. Il y aura lieu de la compléter avec les documents arrêtés lors de l' AG du 21 septembre 2024, les seuls qui aient un effet pour 2025.

**3 ENGAGEMENTS DU CLUB** : le CST s'est engagé, comme demandé, envers l' ARGONAUTE à TOULOUSE pour la programmation des fosses, et envers la CATPL pour l'accès aux piscines. Une réunion est prévue le 7 septembre 2024 à 9 heures à TOURNESOL pour une remise à niveau de ses utilisateurs en matière de sûreté et de sécurité.

Le SYMAT prévoit d'organiser au lac de BOURS une manifestation sur la gestion des déchets à laquelle le CST a proposé de s'associer par des plongées techniques dans ce lac. Dossier en attente de réponse du SYMAT

Le Club sera présent au forum des associations les 7 et 8 septembre 2024 au MARCADIEU.

**4 BATEAU** : La bague de friction haute est installée, de même que le klaxon. L'ajout des cales en bois pour faciliter l'usage des casiers à bouteilles est un succès.

Reste à examiner le fonctionnement de l'hydraulique de la barre, soupçonnée de fuite interne. Le mécanicien est rassurant, certains pilotes inquiets. A voir donc.

**5 MEDAILLES** : suite à la promotion 2023, la question est posée de poursuivre ou non la remise de ces médailles de reconnaissance. Après discussion, il apparaît qu'il est préférable de laisser du temps entre deux promotions, pour ne pas les banaliser.

**6 MATERIEL** : Gérard MIQUEL expose qu'après un inventaire complet du matériel, 4 détendeurs et 2 stabs mer, plus 3 détendeurs et 7 stabs piscine, quoique documentés sur les fiches de suivi, sont absents, soit conservés par leurs bénéficiaires, soit oubliés à BOYRIE ou au bateau . A vérifier rapidement. Idem pour les numéros du bloc de sécurité et de son détendeur à HENDAYE.

**7 TIV** : Gérard MIQUEL propose d'organiser une formation en octobre. Trois candidats d'autres clubs se sont déjà manifestés, s'ajoutant à Charles LASSUS et Marc POLENNE.

**8 1 EVOLUTION DU COMPRESSEUR** : les options retenues lors du CODIR du 4 juin 2024 ont été percutées par l'offre inopinée de SIABA qui vient de rentrer un compresseur BAUER de 30 M3/heure de 28 heures de marche avec un tampon de 100 litres, au prix TTC de 14 500 €.

Le débat s'organise autour de trois possibilités :

Ne rien faire, et garder notre installation actuelle

Retenir l'offre SIABA de 4 500 € pour deux tampons supplémentaires

Retenir l'offre SIABA de 14 500 € pour le BAUER 30 M3

La difficulté de l'installation actuelle, c'est le temps. Gonfler une remorque de blocs, ou les blocs d'une sortie à HENDAYE, cela prend plus de trois heures, et davantage encore si les blocs à gonfler sont entièrement vides.

Avoir des tampons supplémentaires ne ferait gagner que deux ou trois quarts d'heure, en faisant fonctionner longtemps le compresseur (avec ou sans surveillance?) pour regonfler les tampons.

La solution unanime est donc la troisième. D'autant que l'on devrait compter sur une aide du CODEP de 2 000 €.

Reste à obtenir de SIABA un devis convainquant. Il va lui être rappelé qu'il doit le fournir.

**8 2 DECLARATION ADMINISTRATIVE DU COMPRESSEUR** : un arrêté ministériel du 20 novembre 2017 a refondu les obligations des vendeurs, propriétaires et exploitants de matériel à haute pression, et contrairement à la situation précédente, les structures telles que le CST doivent déclarer en DREAL les matériels qu'elles utilisent, et produire différents documents justificatifs.

Une partie de ces documents doit être fournie par le vendeur, le reste par un bureau de contrôle. SIABA devra dresser la liste de ce qu'il peut et doit nous remettre, en vue de cette déclaration, le reste sera à demander à un bureau d'étude (APAVE, SOCOTEC ou autre), moyennant paiement. Notre sécurité technique et juridique est à ce prix.

**9 FREQUENCE DES REUNIONS TECHNIQUES** : elles se sont longtemps tenues sur un rythme mensuel, et se sont fort espacées depuis deux ans au point de quasiment disparaître. C'est très préjudiciable au Club, tant pour le suivi coordonné des formations, des moniteurs, des élèves et des stages que pour la réservation du bateau. Après discussion, il apparaît qu'un calendrier calé sur une réunion bimestrielle pourrait donner satisfaction. A mettre en place dès octobre 2024.

**10 PREPARATION DE L'AG DU 21 SEPTEMBRE 2024** : les convocations vont être lancées. Les membres du CODIR seront destinataires pour amendement ou validation du projet de rapport moral et de budget prévisionnel pour 2024/2025.

Aurora travaille déjà au bilan financier.

Il apparaît que la direction du CST peut apparaître éloignée des attentes de ses adhérents ou sympathisants. Il est envisagé de renouer avec la pratique du questionnaire déjà employée voici six et sept ans.

**11 VOYAGES** : L' ESTARTIT en fin de semaine

## **PERMANENCES A VENIR**

7 septembre 2024 CST fermé cause L' ESTARTIT + Forum des assoc,  
14 septembre 2024 Gérard MIQUEL  
21 septembre 2024 Marc POLENNE  
28 septembre 2024 Gérard MIQUEL

Prochain Comité de direction mardi 8 octobre 2024 à 20 heures 30

Dressé le 4 septembre 2024

Michel RANSOU